

***PROCES-VERBAL de la  
Séance du conseil municipal  
du 14 Juin 2017***

**Présents** : Madame CHABERT Monique, Monsieur BACLET Jean-Raymond, Monsieur JANIN Dominique, Madame JACQUEMET Nicole, Monsieur HUMBERT Philippe, Madame BONNET Jocelyne, Monsieur JACQUIER Laurent, Monsieur FRERE Daniel, Monsieur BUFFEVANT Gérard, Madame PETELET Caroline, Monsieur Julien ROBERT-QUATRE Madame BURDIN Bérangère, Madame AGLIATA Florence, Madame Sylvie CLEYET-MAREL

**Absents** : Madame LAGREOU Liliane donné pouvoir à Monsieur Gérard BUFFEVANT

**Secrétaire de séance** : Madame Bérangère BURDIN

**Convocations** du 6 Juin 2017

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 10 mai 2017.  
L'ordre du jour est ensuite abordé :

**DELIBERATIONS :**

**1- Elaboration du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) des secteurs des ex Vallons de la tour et ex vallée de l'Hien – Présentation et débat sur le PADD :**

Madame Le Maire expose qu'avant la fusion des intercommunalités, en décembre 2015, les conseils communautaires des Vallons de la Tour et de la Vallée de l'Hien ont prescrit leur PLUi. Par délibération du 6 avril 2017, la communauté de communes des Vals du Dauphiné a décidé de fusionner ces deux procédures et a débattu des orientations du PADD le 4 mai 2017.

Un diagnostic a été établi pour l'ensemble des ex territoires des Vallons de la Tour et de la Vallée de l'Hien. Il dégage des enjeux importants à l'échelle de l'ensemble du territoire et à celle de chacune des communes membres, que Madame Le Maire présente. Ensuite, le débat s'engage entre les conseillers municipaux au cours duquel les points de vue s'expriment sur les orientations générales du PADD et notamment sur les points suivants :

- L'ambition du territoire
- La production de logements dynamique mais durable, favorisant mixité sociale et économie d'espaces
- Réinvestir et se réappropriier les centralités

- Favoriser un développement économique cohérent à l'échelle des VDD dans des espaces de qualité
- Maintenir les qualités naturelles et paysagères comme support d'attractivité.

Le conseil, à l'unanimité, prend acte de la tenue du débat sur Le PADD conformément à l'article L153-12 du Code de l'Urbanisme.

## **2- Modification du règlement périscolaire :**

Les difficultés d'organisation des temps d'activités périscolaires (manque d'intervenants, notamment dû aux horaires de ces activités, manque de locaux ...) imposent à la commune d'envisager des modifications.

Lors de la réunion de bilan des TAP, ce lundi 12 juin, effectué par la commission périscolaire en présence des enseignants, des intervenants, du personnel communal, et des parents d'élèves délégués, il a été proposé de modifier le règlement périscolaire. Un paragraphe indiquerait que la mairie se réserve la possibilité de diminuer les jours de TAP et de les remplacer par une garderie.

Les délégués de parents d'élèves ont demandé qu'un sondage soit effectué auprès des parents d'élèves pour recueillir leur avis. Un projet de questionnaire est donc soumis au conseil, qui l'amende et qui donne son accord unanime pour modifier le règlement.

En ce qui concerne la modification des rythmes scolaires annoncée par le Président MACRON, que les délégués de parents d'élèves ont évoqué pour connaître la position de la commune, il est impossible à ce jour, de donner des informations précises.

Madame le Maire indique qu'elle a pris l'attache de l'inspection académique, de l'association des Maires de l'Isère. Les directives sont d'attendre la publication des textes officiels pour débiter une concertation mais en tout état de cause, il n'y aura pas de changement avant la rentrée de septembre 2018.

De plus, le conseil supérieur de l'éducation a voté contre le projet de décret sur les rythmes scolaires et précise qu'aucune évaluation de la réforme n'a été présentée.

Madame Le Maire rappelle qu'une possibilité de présentation de dossier de dérogation pour modifier les rythmes scolaires était possible en mars 2017 mais que le conseil d'école exceptionnel réuni à ce sujet a maintenu le statu quo.

Les délégués de parents d'élèves ont effectué un sondage pour connaître la position des parents sur les rythmes scolaires dont ils ont donné les résultats lors de cette réunion. Madame Le Maire les remercie de leur initiative car elle permet de connaître la position des parents (une forte majorité pour le retour de la semaine à quatre jours).

## **Questions diverses :**

- Compte-rendu de l'activité des commissions municipales

**Projet d'aménagement du village :** Madame Le Maire informe le conseil que lors de la réunion du 1er juin avec le Cabinet d'Etudes Bienvenu, Mme VALLET, urbaniste, a exposé la synthèse des résultats du questionnaire adressé aux habitants : 162 réponses reçues ce qui représente 25 à 30%

des questionnaires distribués, et souligne l'importance que les habitants accordent à la question de la sécurité et de la circulation dans le village.

Toutes les tranches d'âges sont représentées sensiblement dans les mêmes proportions, seule la catégorie des moins de 30 ans n'a pas répondu. Les réponses concernent pour plus des trois quarts les habitants des hameaux, seul 1/4 des personnes qui ont répondu habitent dans le centre village. 1/4 est originaire de Chimilin, les 3/4 sont de nouveaux habitants mais une bonne partie de ceux-ci (63%) sont installés dans le village depuis plus de 10 ans. En ce qui concerne la fréquentation des commerces, les habitants qui ont répondu se rendent en majorité à Aoste pour faire leurs courses, la fréquentation des commerces de Chimilin est habituelle, essentiellement la boulangerie et l'agence postale.

Les déplacements : à pied quand on habite dans le centre bourg, sinon en voiture par manque de temps, par facilité mais surtout par manque d'accès sécurisés, pour les piétons, les vélos.

Sauf à la sortie des écoles, il est facile de stationner dans le centre. Les chemins piétonniers sont utilisés pour venir au centre village par plus de la moitié des personnes qui ont répondu et sont, dans l'ensemble, adaptés mais nettement insuffisants. Ils sont souhaités de Leyssins au village, sur le chemin du décaou, route du stade, depuis pierre Blanche et pour rejoindre la médiathèque à partir de la mairie.

Quant au trafic des poids lourds, pour 60 % des réponses, il n'est pas un facteur positif pour les commerces du centre village, il crée nuisances et insécurité, et la déviation d'Aoste qui libèrera le village aura des répercussions positives.

La vidéo réalisée par Monsieur MAILLET, que le conseil remercie, est présentée en avant-première. Elle montre les difficultés de circulation et de stationnement aux heures d'entrée et de sortie scolaire et le danger représenté par le trafic poids-lourds intensif. Elle sera diffusée lors de la rencontre prévue le 15 juin avec Monsieur GILLET, conseiller départemental et le représentant du service aménagement de la maison du territoire des Vals du Dauphiné. Cette réunion est destinée à leur présenter le projet d'aménagement du village, recueillir leur avis et prévoir conjointement les travaux qui pourraient être conduits et financés par le conseil départemental.

### **Voirie**

Monsieur JANIN, délégué à la commission voirie de la communauté de communes les Vals du Dauphiné, a assisté à une réunion de cette commission et présente pour validation par le conseil, les travaux qui seront effectués sur les chemins communaux et financés par la communauté de communes qui a compétence en la matière. Ils s'élèvent à 33 085€ sur une dotation pour 2017 de 67017 €. Le solde sera reporté en 2018.

La communauté de communes envisage une modification du mode d'attribution des dotations par commune. Les nouvelles conditions seront validées en septembre 2017.

### **Bâtiments**

La commission bâtiments a visité l'appartement libéré à l'étage du bâtiment de la mairie. Il s'agit d'un logement de 35 m2 qui fera l'objet de travaux de rafraîchissement afin d'être reloué.

### **Char du Comice**

Monsieur FRERE indique que la structure est en voie d'achèvement et que les fleurs seront posées en juillet.

**Subventions**

la commission créée pour étudier les critères d'attribution des subventions aux associations se réunira le 24 juin.

Madame CHABERT informe le conseil que l'artiste en résidence STRACHO à la communauté de communes sera en concert le dernier samedi d'août à la médiathèque de Chimilin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Maire  
Monique CHABERT

Le Conseil Municipal